Médiathèques

Concours de dessin 11-18 ans

Règlement 2024

Réception du dessin du mardi 01 janvier 2024 au mercredi 17 avril 2024.

Article 1 – Organisateur et thème

À l'occasion de la 8e édition du Prix Mangavore, le réseau des médiathèques de Valence Romans Agglo organise un concours de dessin ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Thème du concours : **Dessine une ou plusieurs créatures fantastiques.**

Article 2 – Participation au concours

Le concours est ouvert aux amateurs n'ayant pas encore été publiés.
Chacun peut concourir dans l'une des 2 catégories proposées :

- 11-14 ans
- 15-18 ans

Pour participer dans une catégorie, il faut avoir l'âge requis à la date limite de dépôt du dessin.

Les participants doivent être les auteurs des dessins envoyés pour le concours.
Il doit s'agir d'une création originale (pas de reproduction de personnage). Seuls les dessins originaux seront acceptés.
Les familles des membres du jury ne sont pas autorisées à concourir.
Un auteur ayant reçu l'un des trois premiers prix ne pourra pas concourir de nouveau pendant les deux éditions suivantes.
Tout dessin présenté hors thème, hors format ou hors délais sera éliminé.

Article 3 – Critères et format du dessin

Il s'agit d'un travail individuel, pour lequel **chaque participant devra présenter un dessin de sa création au format A4 (21 cm × 29,70 cm), recto uniquement.**
Il ne sera accepté qu'un dessin par participant.

La nature du support, l'utilisation des couleurs et les techniques sont laissés entièrement libres, à une exception près, **l'œuvre ne devra pas avoir été réalisée de manière numérique.**

Le dessin ne doit comporter aucun élément permettant d'identifier le candidat.

Article 4 – Remise / envoi des planches

Le concours est ouvert du mardi 01 janvier 2024 au mercredi 17 avril 2024 - 18h (le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal).
Le dessin doit être rendu accompagné du bulletin d'inscription signé (par les parents pour les mineurs).
Les planches sont à remettre dans n'importe quelle médiathèque du réseau.
Vous pouvez aussi envoyer votre planche à l'adresse ci-dessous, en prenant soin de ne pas la plier.

Médiathèque de Portes
Centre culturel Louis Aragon
1, rue Louis Aragon
26800 PORTES-LÈS-VALENCE

Article 5 : Jury

Le jury sera composé de bibliothécaires et de partenaires culturels locaux.
Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 6 – Remise des prix

Le jury décernera trois prix par catégorie et les lauréats seront informés par mail ou par téléphone.
La remise des prix aura lieu à la médiathèque de Portes-lès-Valence lors du final du Prix mangavore, le samedi 04 mai 2024 à 15h à la médiathèque de Portes-Lès-Valence.
Chaque gagnant du concours recevra des mangas et un bon d'achat de 30 euros du partenaire officiel du concours, le magasin O'Zart Valence.

Le samedi 4 mai aura lieu un vote du public qui attribuera 3 prix (sans catégories d'âge). Chaque personne présente (à partir de 11 ans) pourra participer au vote.
Chaque gagnant recevra des mangas et un bon d'achat de 30 euros du partenaire officiel du concours, le magasin O'Zart Valence.

Article 7 – Exposition des dessins

Les œuvres des gagnants, ainsi qu'une sélection d'œuvres d'autres participants, seront exposées jusqu'au 31 mai à la médiathèque de Portes-Lès-Valence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, dommages causés aux créations. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté et de modifier les prix.

Article 8 – Retour des œuvres

Les auteurs désireux de récupérer leur œuvre devront venir la chercher à la médiathèque où ils l'ont déposée à partir du jeudi 15 juin 2024 et jusqu'au 30 juin 2024. Au-delà de ce délai

(et sauf accord express avec la médiathèque concernée) l'œuvre sera détruite. Pour les retours par courrier, les participants devront fournir une enveloppe timbrée.

Article 9 – Autorisation de publication

Les participants au concours autorisent les organisateurs à reproduire et publier leur nom, leur image et/ou leurs propos, dans tous les documents rédactionnels et/ou promotionnels diffusés sur quelque support que ce soit, comme notamment tous supports écrits (magazines, dossiers de presse, affiches, programmes…), les sites web et réseaux sociaux des organisateurs.

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.
Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés souverainement par les organisateurs.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée au siège de Valence Romans Agglo ou auprès d'une médiathèque du réseau de Valence Romans Agglo.

Pour tout renseignement, contactez : Jérémy Faurie ou Maryjo Chalas au 04 75 72 79 73 ou sur mediatheques.valenceromansagglo.fr

Le Président,
Par délégation,
Marlène MOURIER,
Vice-Présidente en charge de la Culture
et du patrimoine culturel

Médiathèques

Concours de dessins 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Organisé par les médiathèques de Valence Romans Agglo
Date limite de participation : mercredi 17 avril 2024 à 18h

NOM et prénom du participant : .....

Date de naissance (précise) et âge : .....

Catégorie :

11-14 ans

15-18 ans

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Médiathèque de dépôt : .....

Etablissement scolaire fréquenté (facultatif) :.....

Fait le :.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé ».
Signature des parents obligatoire pour les mineurs.